

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE DE PORNIC

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1^{er} décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du vendredi 25 novembre 2022, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BRARD, Maire.

Présents : M. Jean-Michel BRARD, Maire, Mmes et MM. Claire HUGUES, Paul-Eric FILY, Christiane VAN GOETHEM, Edgard BARBE, Isabelle RONDINEAU, Jean MONTAVILLE, Marie-Paule MARIE, Daniel BRETON, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU, Patrick PRIN, Samuel CHEREL, Philippe DEVEILLE, Brigitte FRIESS, Cristelle GAËTAN-ULAS, Florence GENDROT, Anne GOUDY, Bruno GRIS, Corine GUIGNARD, Joël HERBIN, Antoine HUBERT, Yvon LE DIOURON, Donatienne LEPAROUX, Agnès LUSSEAU, Patricia MICHEL, Alexandra NICOLLE, Serge ROUSSEAU, Dolorès THIBAUD.

Pouvoirs : Brigitte DIERICX à M. le Maire, Nicolas ENGELSTEIN à Cristelle GAËTAN-ULAS, Jean-Claude LANDRON à Jean MONTAVILLE, Artak SAKANYAN à Patricia MICHEL, Françoise MARTIN à D. BRETON

Secrétaire de séance : Alexandra NICOLLE

Conseillers en exercice : **33** - Présents : **28** - Votants : **33** - Quorum : **17**

2022 – V – 03 - Décision Modificative n°1 du Budget Général 2022

La décision modificative n°1 du budget général 2022 intègre :

- En fonctionnement, des recettes complémentaires de 555 700 € (ajustement du produit des jeux du casino qui a fait une meilleure année que prévue, des recettes issues des droits de mutation toujours en progression et des amortissements sur les subventions reçues) et des dépenses supplémentaires pour 545 000 € afin de s'ajuster par rapport aux prévisions budgétaires initiales (notamment les dotations aux amortissements sur les investissements réalisés en 2021, les frais de personnel suite à l'augmentation du point d'indice et des ajustements budgétaires sur les achats).

- En investissement, un autofinancement de 10 700 € cumulé à de nouvelles recettes à percevoir pour 1 489 700 € (amendes de police, subvention à percevoir, amortissement des immobilisations...), couvre les dépenses nouvelles de 194 700 € (principalement des ajustements budgétaires sur des travaux ou achats de mobiliers urbains).

L'ensemble de ces inscriptions budgétaires permet de diminuer le recours à l'emprunt à hauteur de 1 305 700 €.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget général 2022.

Adopté par 28 voix POUR

et 5 CONTRE (M. Hubert, M^{me} Guignard, M. Rousseau, M. Gris, M^{me} Leparoux)

La Secrétaire de séance,



Alexandra NICOLLE



Pour extrait conforme,
Pour le Maire, par délégation,
La Première Adjointe,

Claire HUGUES